

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,
46 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.
Hors du département, 4 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 6,
au 1^{er}.
À PARIS, chez MM. LEJOLLIVET et COMPE, directeurs de
l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46,
et chez M. DEGOUVE-DENUNQUES, rue Lepelletier, n° 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être
adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef
du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 2 octobre 1847.

CONSEIL-GÉNÉRAL DU RHONE.

Nous connaissons trop bien le tempérament de notre conseil-général, il nous a donné trop de preuves de sa dévotion préfectorale, pour exiger de lui la manifestation la plus innocente en faveur des intérêts politiques du pays. Que d'autres entrent en lutte sur ce terrain avec les préfets, ce n'est point nous qui brandirons comme des tisons de discorde toutes ces questions déjà si brûlantes de réforme électorale et parlementaire, de réforme administrative et sociale, etc. Pour peu que la question sorte un peu de l'ornière des chemins vicinaux, nous nous en remettons pour sa solution à la sagesse du gouvernement, et nous sommes satisfaits. Est-ce à dire pour cela que, dans l'examen des intérêts qui nous touchent plus directement, dans les affaires de localité, notre conseil-général se montre plus soucieux, plus préoccupé, et prend vraiment au sérieux la mission qui lui est confiée? Lisez le compte-rendu de sa dernière session, et vous vous convaincrez de son indifférence et de son incurie dans les questions les plus importantes. Les votes se succèdent sans discussions préalables. Certaines questions sont mises à l'ordre du jour d'une session suivante, parce qu'on manque des éléments les plus indispensables pour les résoudre aujourd'hui; nous n'en voulons pour exemple que la question relative à l'établissement d'un nouvel hospice d'aliénés. Cette fondation, vainement attendue depuis plusieurs années, est, sous un double point de vue, des plus intéressantes. Notre hospice actuel d'aliénés, malgré tous les efforts généreux de l'ancienne administration de l'Antiquaille, se trouve dans de telles conditions que les malheureux que l'on y renferme ne peuvent espérer aucune amélioration à leur triste état. Ils ont besoin avant tout de silence, de recueillement, et tous les bruits qui se font à la ville, sous leurs pieds, montent jusqu'à eux pour troubler leur repos; leur vue, qui, pour se reposer, devrait s'étendre sur un horizon tranquille, est irritée par l'aspect des murs dont ils sont entourés, ou par celui de la ville qui réveille dans leurs cœurs toutes les émotions des vieux souvenirs; l'air pur, le mouvement, le travail dans de vastes jardins serviraient à leur guérison, et, dans l'espace rétréci qui les renferme, ils ne peuvent que se tourmenter, s'exaspérer et diminuer ainsi les chances de cette guérison. Toutes ces raisons ont été énumérées par les médecins les mieux entendus dans cette matière; tous se sont accordés à dire qu'il était du devoir de l'administration de transporter dans un local plus convenable, loin des agitations de la ville, l'existence si fragile de ces malheureux.

L'administration est avertie depuis long-temps par les nombreux rapports qui ont été faits sur cette question. Elle pouvait demander de nouvelles lumières, si elle ne se jugeait pas suffisamment instruite. L'établissement d'un nouvel hospice pour les aliénés étant aussi reconnu urgent, qu'a-t-elle fait pour son exécution? Elle a demandé un plan pour la construction de l'hospice. La distribution d'un établissement de ce genre exige des connaissances spéciales; les idées, dans ce cas, peuvent être contradictoires, et l'administration doit s'éclairer par des critiques réciproques. Il fallait donc poser au concours la question de l'établissement d'un hospice pour les aliénés. Elle a mieux aimé ne prendre conseil que d'un seul architecte, que d'un seul médecin. Elle se serait peut-être contentée d'un travail unique pour s'éclairer, si un plan qui n'était pas officiel n'était venu renverser celui de la préfecture. En présence des critiques que l'administration n'avait pas demandées, mais qu'elle a été obligée d'entendre, la question a dû être forcément mise à l'ordre du jour d'une prochaine session. Il y a donc eu imprévoyance, incurie, de la part de nos administrateurs. C'est ainsi que les questions les plus importantes, celles qui demandent les solutions les plus immédiates, sont indéfiniment ajournées.

La question devient plus sérieuse encore, et la responsabilité de l'administration plus grande, si l'on considère que les bâtiments occupés en ce moment par les aliénés doivent servir, après leur sortie, à la réception des maladies spéciales cutanées et syphilitiques. Les maladies impures font des progrès dans toutes les classes; c'est un vice presque social. Ceux qui sont chargés de veiller à la santé publique devraient se préoccuper davantage de cette question, et prendre exemple sur les mesures si efficaces que des administrateurs plus éclairés ont suivies dans un pays voisin, la Belgique.

Les salles affectées à l'Antiquaille pour le service des vénériens sont insuffisantes. Les malades qu'on refuse chaque jour en très grand nombre sont autant de foyers d'infection où la santé publique vient puiser un vice qui, si l'on n'y prend pas garde, sera bientôt général. Il était donc urgent qu'on établit un hospice d'aliénés dans une campagne voisine, pour que ces derniers cédassent les bâtiments qu'ils occupent aujourd'hui au service des vénériens.

Notre conseil-général, s'il ne fait rien de positif, fait au moins des vœux. Ce serait quelque chose, si dans ces vœux il n'oubliait aucun intérêt important. Il renouvelle au gouvernement sa demande pour l'établissement d'une école de droit. Ce n'est pas nous, certes, qui nous opposerons à une pareille institution. Notre ville est trop importante, il y a trop de ques-

tions d'intérêt et de droit qui surgissent des relations commerciales, pour que l'étude des lois ne soit très utile à une grande portion de notre jeunesse.

Mais, à côté de ce vœu, le conseil a oublié d'émettre celui de la fondation d'une faculté de médecine. Notre conseil-général pense-t-il que cette seconde création serait moins utile que la première? Lyon est la ville qui présente le plus d'éléments nécessaires pour la connaissance des études médicales. Nous avons déjà étudié la question lors de la discussion sur l'exercice et l'enseignement de la médecine, nous y reviendrons dès que la même loi sera soumise au contrôle de la chambre des députés. Nous ferons seulement observer que cette proposition, qui a été soutenue à la chambre des pairs avec un talent si remarquable par M. Cousin, et qui a obtenu l'assentiment d'une notable partie de cette chambre, est oubliée tout-à-fait dans les cartons du conseil-général, qui abandonne ainsi à un étranger le soin de soutenir, au nom de la science, une institution qu'il devrait soutenir, lui, au nom de ses propres intérêts.

Le conseil-général, après le vote de la chambre des pairs, désespérait-il de rien obtenir? Ne sait-il donc pas que tout est à refaire dans cette loi, que le ministre lui-même se trouve en ce moment peu satisfait de son œuvre, et qu'il demande des conseils à tous les corps médicaux? Notre conseil-général aurait-il donc été mal venu à émettre un avis à son tour?

Peut-être se souvient-il trop du fameux argument que M. de Salvandy a employé par tradition : « Etablir une faculté de médecine à Lyon, n'est-ce pas fournir des officiers à l'émeute? » Mais alors qu'avez-vous fait? Votre école de droit ne contiendra-t-elle pas le même foyer de désordre et de guerre civile? Préfet candide et imprévoyant, qui ne savez pas encore que notre bonne ville de Lyon ne peut jouir d'aucune belle institution, ni d'une école de droit, ni d'une école de médecine, depuis le jour où on lui a enlevé sa garde nationale, vous ne savez pas que le gouvernement a peur! Imprudent! le conseil-général a émis un vœu gros de tempêtes, et vous ne vous en êtes pas douté! Il est vrai que nous vous parlions toujours de l'innocence immaculée de notre conseil-général. Voyez notre malice : nous vous endormions sur un volcan!

Nouvelles importantes du Maroc.

On écrit de Gibraltar, 22 septembre :

« Nous recevons à l'instant de Tanger la nouvelle d'un grand combat qui a eu lieu sous les murs de Taza entre les troupes de l'empereur du Maroc et Abd-el-Kader. Ce dernier, après une lutte des plus acharnées, se serait retiré en laissant quatre mille hommes sur le champ de bataille.

« L'empereur venait de rendre un décret par lequel il promettait 15 ducats (45 fr.) par chaque tête de rebelle qui lui serait apportée.

« Les lettres de Fez annoncent qu'après cette bataille l'ex-émir se serait vu contraint de se réfugier dans des montagnes voisines pour échapper à une entière destruction.

« L'empereur est aujourd'hui à Rabat, où il célèbre les fêtes du Baïram, après quoi il compte se rendre à Fez. Il n'est pas douteux que la nouvelle de la défaite d'Abd-el-Kader et la présence de l'empereur dans sa capitale n'achèvent d'apaiser l'inquiétude qui s'était manifestée dans ces derniers temps parmi les populations marocaines. »

Affaires d'Italie.

On lit dans le *Sémaphore* de Marseille :

« Notre correspondant de Rome nous transmet en quelques mots une nouvelle de la plus haute importance.

« Il n'était bruit à Rome, dans la journée du 27 septembre, que de l'évacuation prochaine de Ferrare par les Autrichiens. On assurait que l'ordre avait été donné aux troupes d'occupation de quitter la ville le 3 octobre.

« Un journal de Rome, la *Pallade*, dans son numéro des 26 et 27 septembre, fait mention en ces termes de cette nouvelle :

« Nous tenons de source certaine que les Autrichiens vont évacuer Ferrare. Les protestations si dignes de Pie IX ne pouvaient demeurer sans effet. »

« Nous faisons des vœux pour que cette nouvelle, qui mettrait un terme à l'agitation de plusieurs états italiens, ne tarde pas à se confirmer.

« On nous écrit de Naples que cette ville est tranquille ainsi que la Sicile, mais que l'insurrection fait des progrès dans la Calabre. Les insurgés auraient, dit-on, offert de mettre bas les armes, à la condition que S. M. changerait son ministère et qu'elle adopterait certaines réformes essentielles. Le roi, pour toute réponse, a expédié aux généraux qui commandent en Calabre l'ordre de poursuivre les rebelles avec plus de vigueur et de sévérité que jamais. S. M. sicilienne n'est pas disposée, comme on le voit, à recourir aux moyens de douceur pour rétablir la tranquillité dans ses états.

« Le *Corriere Livornese* du 28 septembre annonce dans un supplément que le marquis Ridolfi remplace au ministère de l'intérieur M. Pauer, et que le comte Louis Seristori a pris le portefeuille de la guerre et des affaires étrangères. Ce journal se félicite de ces deux choix, MM. Ridolfi et Seristori étant connus pour avoir toujours professé des principes avancés et pour la droiture de leurs intentions. »

— On lit dans le *Nouvelliste* de Marseille :

« Le *Lombardo*, arrivé aujourd'hui à onze heures, nous apporte d'excellentes nouvelles de la Toscane. Le ministère de Florence a succombé, et celui qui le remplace est composé par les hommes dont les idées de progrès et de haute sagesse offrent les plus belles garanties pour la cause de la Toscane et de l'Italie.

« La présidence du *Buono Governo*, qui est celle de la haute police, a été supprimée, et le conseiller Bologna, qui était à sa tête, a été

destitué. On a établi seulement une direction de police qui a été confiée à un citoyen très capable et très probe.

« Le prince Corsini, gouverneur de Livourne et ministre des affaires étrangères, qui, ainsi que nous l'avions annoncé l'autre jour, avait résigné ses fonctions, ne voulant pas se trouver dans un cabinet rétrograde, partit immédiatement pour Rome.

« Le grand-duc, éclairé par la fâcheuse impression que le départ du prince Corsini avait produite dans le public, s'est décidé à rompre définitivement avec les hommes rétrogrades qui paralysaient son ministère, et a mis à leur place le marquis Ridolfi au département de l'intérieur, et le comte Seristori au département des affaires étrangères.

« Ces deux hommes, qui représentent les saines idées du progrès, ont été accueillis, à leur entrée au pouvoir, par l'enthousiasme unanime des populations de la Toscane.

« Avec un pareil ministère, il est hors de doute que la cause des améliorations va faire de grands pas non seulement en Toscane, mais dans toute la péninsule, car les noms de Seristori et de Ridolfi rallient autour d'eux les sympathies de l'Italie tout entière.

« Le colonel Sproni a été nommé gouverneur de Livourne. »

— On écrit de Naples, le 27 septembre, au même journal :

« On est aujourd'hui certain à Naples que lord Palmerston a fait remettre une note au gouvernement pour lui rappeler l'exécution de la convention conclue en 1816 avec l'Angleterre, en vertu de laquelle le roi de Naples s'engageait à convoquer le parlement de Sicile pour lui soumettre tout projet d'augmentation d'impôts.

« Le roi Ferdinand, après avoir consulté le cabinet autrichien sur la démarche de lord Palmerston, vient, dit-on, de répondre à celui-ci que cette note ne pouvait être aujourd'hui d'aucun effet, puisque le parlement de Sicile a été dissous par ordonnance royale et dans toutes les formes. Les représentations de l'Angleterre n'ont eu d'autre effet que d'irriter le gouvernement, qui a redoublé ses rigueurs et a fait arrêter un certain nombre de personnes de distinction. Une perquisition a même été faite, assure-t-on, chez un ministre conseiller d'état dont je tairai le nom avant de vous transmettre des détails, en sorte que l'intervention impulsive de lord Palmerston aura été nuisible à la cause de ces populations au lieu de lui être favorable.

« En Calabre, les insurgés font chaque jour de nouveaux progrès. S'il faut s'en rapporter à un bruit public, le général Nunziante aurait reçu dans une rencontre deux graves blessures; il est bien entendu que je ne vous rapporte ce fait que sous toute réserve.

« On assure que le corps d'artillerie détaché à la Mangiana est passé dans les rangs des libéraux en les voyant maîtres du terrain.

« M. Antoine Longobucco, homme d'une grande énergie, qui commande un corps d'insurgés, s'est emparé de la ville de Cotrone. Les troupes royales, en entendant les cris de *Vive Ferdinand III à bas les ministres!* n'ont plus voulu se battre.

« Jean-Dominique Romeo a demandé une entrevue au général Statella et lui a proposé de cesser les hostilités si le roi consentait à rendre un décret d'amnistie générale et à changer son ministère.

« Les aides-de-camp des généraux Statella et Nunziante, chargés de transmettre ces propositions au roi et de lui faire part de l'exaltation des esprits dans les Calabres, viennent d'arriver à Naples. Rien n'a transpiré encore sur cette négociation.

« Dans les dernières soirées, il y a eu à Naples de grands rassemblements de jeunes gens sur la Place-Royale et sur le Largo-della-Carità. Dans la nuit du 24, d'autres attroupements eurent lieu à Santa-Croce. On remarquait en tête des groupes de petites bannières tricolores, et les cris de *Vive Pie IX! vive l'indépendance italienne! vive la constitution!* se firent entendre. Ces jeunes gens résistèrent long-temps aux gardes qui voulaient les arrêter; mais enfin, cédant à la force, ils se retirèrent.

« Depuis ces démonstrations, la ville semble être en état de siège; les rues sont sans cesse parcourues par des détachements de cavalerie, d'infanterie et des sbires de la police.

« Hier, on a doublé la garde des postes; toute la troupe est consignée dans ses quartiers, et des mesures extraordinaires sont prises pour comprimer tout mouvement. »

Voici ce que nous lisons dans le *Franc-Comtois*, journal de Besançon, sur un convoi de pièces d'artillerie, de caissons et de plusieurs milliers de fusils qu'on aurait voulu faire partir de la citadelle, et qui était destiné aux jésuites du canton de Fribourg :

« On prétend que ces jours derniers, sur la demande d'un envoyé suisse, un chargement d'une vingtaine de voitures portant 5 ou 6,000 fusils extraits de la citadelle de Besançon, plus une autre expédition de deux pièces de huit, de deux obusiers et de quatre caissons approvisionnés de mitraille, fournis par l'arsenal, ont été prêts à partir de cette ville pour être dirigés sur Neuchâtel, avec la destination de Fribourg, et que, dans la prévision que ces munitions de guerre devaient servir en Suisse aux ennemis de la liberté, la maison de commission à laquelle on s'était adressé pour cet envoi a refusé d'y prêter son ministère. On ajoute que des avertissements ont été donnés par lettres aux patriotes du canton de Vaud, pour se tenir en garde contre ce renfort matériel, et tâcher d'en effectuer la saisie dans le trajet, s'il arrivait que l'expédition eût lieu par une autre entremise.

« Nous nous refusons encore à croire à de semblables préparatifs, qui certes ne seraient pas ordonnés par les chefs militaires préposés à la garde de nos dépôts d'armements, s'ils n'y étaient contraints par des injonctions venant de plus haut. Il serait inouï que la place de Besançon fût conduite à jouer le rôle ignoble d'auxiliaire des factions anti-libérales. Ce déshonneur, du moins, n'atteindrait pas notre population, plus que jamais animée des plus généreux sentiments. »

TOASTS ET DISCOURS PRONONCÉS AU BANQUET RÉFORMISTE D'ORLÉANS.

(Suite et fin.)

M. CRÉMIEUX : *A l'honneur national!* Les dernières paroles que je viens d'entendre me rappellent un mot du grand homme dont le passage a exercé une si grande influence sur les destinées de la France et sur celles de l'univers entier. Quand les désastres de 1814 eurent frappé notre beau pays, quand le malheur vint prendre la place de cette glorieuse fortune qui

lui avait été jusque-là fidèle, Napoléon écrivait dans une proclamation mémorable :

« Soldats ! nous n'avons pas été vaincus !... » (Profonde sensation.)

Et moi je vous dis :

« Français ! notre honneur national n'a pas subi d'échecs !... » (Applaudissements.)

Et ! que m'importe à moi les lâchetés perpétuelles d'un système peureux... (Très bien ! très bien !) les faiblesses inouïes d'un ministère qui se traîne aux genoux de tous les ennemis de la France... (Bravo ! bravo !) pour rester au pouvoir, pour garder dans ses mains débiles les rênes de l'Etat !... Savez-vous ce que c'est que l'honneur de la France ? C'est le sentiment national (Oui ! oui !), et ce sentiment national, je le demande à tous, quels sont donc les ministres qui pourraient l'anéantir ? (Explosion de bravos.)

« Napoléon, que j'aime tant pour la gloire qu'il a répandue sur la France, quoique la liberté ait bien des reproches à lui adresser, a prononcé un mot qui me vient à la pensée et qui me frappe douloureusement. Il était sur le vaisseau qui le transportait à Sainte-Hélène, prisonnier des Anglais. (Sensation prolongée.) Lui, Napoléon, il s'était confié à la bonne foi britannique... (Impression profonde. — Appaudissements énergiques.) L'empereur s'acheminait vers son tombeau, calme et majestueux comme s'il avait été sur son trône, et, dans un de ces élans qui n'appartiennent qu'au génie, il s'écriait : « Adieu, France ! Quelques hommes de moins, et tu serais encore la maîtresse du monde !... »

Est-il donc vrai que nous soyons réduits à rappeler ce mot aujourd'hui ? Est-il vrai que nous ayons besoin de nous débarrasser de quelques hommes pour retrouver dans notre belle France la maîtresse et la reine du monde ? (Non ! non !) Vous l'avez dit : Non ! non ! j'en atteste tous les mouvements qui s'opèrent loin comme près de nous. C'est en vue du drapeau tricolore que tout s'agitte et s'émeut sur cette terre. Vainement veut-on empêcher cette grande, cette solennelle propagande, elle se répand dans le monde entier ; si ce n'est pas aujourd'hui qu'elle éclate dans le midi, c'est demain ; si ce n'est pas aujourd'hui qu'elle fait explosion au nord, c'est demain... A l'est, à l'ouest, sur tous les points du globe, regardez, et vous verrez se lever la liberté, grande, généreuse, sublime comme en 1830.... (Tonnerre d'applaudissements.)

Quelques hommes de moins, et tu serais encore, ô ma patrie, la maîtresse et la reine des nations !... Quinze années, jour pour jour, après cette mémorable parole de l'empereur, la révolution de juillet éclatait, et la France redevenait encore la maîtresse et la reine du monde... (Cris d'enthousiasme.)

Oh ! de quelles acclamations, de quels transports ont été saluées ces journées de juillet qui ont fait de la cité de Paris la souveraine de la France !... Vous voulez bien que je le dise, vous, cités d'Orléans, qui comptez tant de pages brillantes dans l'histoire de notre pays... (Bravo ! bravo !) Vous voulez bien que je le dise, vous, cités d'Orléans, qui avez vu dans vos murs la monarchie amenée par une fille du peuple, et cette fille du peuple disant à la monarchie : Je teferaï sacrer !... Oui, c'est une fille du peuple qui a fait cette promesse à un roi de France, et qui la lui a tenue. Voilà le spectacle dont cette ville a été témoin et qu'elle n'oubliera jamais !... (Oh ! non !) Eh bien ! Paris, en 1830, a vu les enfants du peuple se lever pour faire la révolution de juillet, et je voudrais que la monarchie ne l'oubliait jamais !... (Vives applaudissements.)

Quelle y songe donc un peu, cette monarchie !... Veut-elle descendre en droite ligne de nos anciens rois, que trouve-t-elle ? Une fille du peuple faisant sacrer Charles VII !... Veut-elle descendre d'une source assez belle, je crois, pour que personne ne songe à la renier, veut-elle descendre de la révolution de juillet, en présence de qui va-t-elle être ? En présence du peuple qui a soulevé les pavés sur lesquels le trône est assis ! (Applaudissements.)

Et maintenant est-ce qu'on s'imagine qu'un peuple comme nous, qui, en portant ses regards en arrière, ne rencontre que des exemples de gloire et de loyauté ; qui, en les portant à un demi-siècle, trouve pour enseignement une œuvre immense d'héroïsme et d'intelligence ; qui, en les portant sur la révolution d'hier, est placée en face d'un modèle de désintéressement et de grandeur, est-ce qu'on s'imagine que ce peuple peut forfaire à l'honneur ? est-ce qu'on s'imagine qu'il oubliera jamais l'honneur national !... Oh ! que ceux qui le croient se trompent !... (Triple salve d'applaudissements.)

Dans tous les temps, quand on a parlé de la France, on a dit : Terre de l'honneur et de la loyauté. (Oui ! oui !)

Eh bien ! voyons ce que nos gouvernants ont fait de cette France si magnifique dans le passé. Au dehors, après avoir perdu la Belgique, ils ont perdu l'Espagne ; après l'Espagne, ils ont abandonné la Pologne ; après la Pologne, ils ont abandonné l'Italie, et qui la sera pour eux l'occasion d'une nouvelle trahison à l'indépendance des peuples et à la liberté du monde... (Profonde sensation.)

Nous étions décidés à tout faire pour soutenir les peuples qui appartiennent ou qui veulent se rallier à cette communion d'idées pour laquelle la France s'est levée à la fin du dix-huitième siècle ; eh bien ! comment nous ont-ils compris ? Ils ont commencé à nous éclairer par leur conduite envers la Belgique. Lasse de leurs refus, dégoûtée de leurs manœuvres, la Belgique a fini par se constituer en royaume. Puis c'a été le tour de l'Espagne ; ils ont laissé fusiller par leurs concitoyens les chefs patriotes de cette nation.

L'Italie a été lâchement abandonnée par eux dans tous ses élans vers la liberté. La Pologne, notre sœur sur les champs de bataille, comme elle est notre sœur par les sentiments, la Pologne a succombé, et ils ont insulté à sa défaite. Hier encore, cette nation tournait ses regards vers nous, vers ses frères. On a laissé froidement égorguer cette seconde France. Des assassins ont été soldés pour ce crime horrible, et la main du chef de notre ministère est allée se mettre noblement dans la main du ministre autrichien qui avait tenu le contenu... (Mouvement prolongé.) A l'intérieur... vous avez vu le tableau qui vient de vous être déroulé ; vous avez vu, de vos yeux vu, les faits ; vous en avez été les tristes témoins ; mais, grâce au ciel, il me semble que vous ne voulez plus en être les témoins muets... (Non ! non !)

Il me semble qu'il se réveille enfin ce sentiment du pays qui veut qu'on lui rende compte de ce qu'on fait en son nom... (Oui ! oui !) Et alors de quel poids ce ministère d'octobre va-t-il être accablé !...

Il nous défie pourtant, car hier vous avez pu lire dans les journaux que celui qui le dirigeait dans les chambres vient d'être créé son président (hilarité), sans doute en récompense de cet honneur qu'il a fait si grand au dehors (nouvelle hilarité), si grand au dedans... (On rit encore.) Devant les événements graves qui surgissent ou qui se préparent, voilà l'homme qui va présider à nos destinées... Eh bien ! c'est égal ; plus haut il va se trouver, et plus rapidement le flot l'emportera.

Quant à nous, notre mission est tracée. Nous allons de ville en ville, d'arrondissement en arrondissement, de commune en commune, porter le drapeau à l'ombre duquel vous êtes réunis en ce moment. Nous voici quatre députés, n'ayant d'autres palpitations au cœur que les palpitations qui agitent le vôtre de cette émotion française qui donne le courage parce qu'elle se puise à une source sainte. (Applaudissements.) Eh bien ! je vous le déclare, la session ouverte, nous recommencerons la lutte avec MM. les ministres, qui ne peuvent pas descendre dans nos assemblées parce qu'ils n'y ont pas d'appui (rires d'approbation), mais qui nous rendront bien la pareille à la chambre des députés et à la tribune dont ils se croient les maîtres... (Nouveaux rires.) Nous recommencerons la guerre avec plus de courage, et si nous voyons le succès encore éloigné, nous sommes sûrs que votre concours ferme et constant le rapprochera de nous. (Oui ! oui !)

Ce n'est pas la première épreuve que nous ayons faite. D'abord le pouvoir traitait la France en pays conquis ; mais aujourd'hui il ne songe plus à le faire, il sait ce qu'il en coûte. (On rit.) Et qu'il pense un peu à tenir ses promesses, que le peuple et Dieu ont entendues ; car, ainsi que le disait tout-à-l'heure notre honorable, notre cher président, ce que le peuple veut, Dieu le veut !... (Tonnerre d'applaudissements.)

M. J. TRICOT, conseiller municipal : *Aux travailleurs ! à l'amélioration du sort des classes laborieuses !* (Bravo ! bravo !)

A ces hommes dont l'existence est torturée depuis tant de siècles par l'ignorance et la misère ! à ces hommes qui, malgré de si grandes privations, sont la source vive de la nation se retrempe ! De jour en jour le peuple comprend mieux la loi de son développement et de son émancipation. Le temps est enfin venu d'organiser et de mettre en pratique les moyens d'améliorer la condition, d'augmenter le bien-être des classes les plus nombreuses de la société. (Oui ! oui ! — Applaudissements.)

A la classe ouvrière ! aux travailleurs ! (Bravos prolongés.)

M. MARIE : *Où, Messieurs, à l'amélioration des classes ouvrières ! aux travailleurs !*

A ces hommes toujours oubliés, toujours fidèles aux intérêts de la patrie, toujours prêts à mourir pour sa cause, soit qu'il s'agisse de la défendre contre l'étranger, soit qu'il s'agisse de conserver au dedans nos institutions menacées !

A ces classes à qui nous avons demandé les journées de juillet et qui nous les ont données (Bravo ! bravo !), terribles dans leur action, magnifiques dans leur triomphe, éclatantes de courage, de probité et de désintéressement !

A vous, hommes du jour qui n'avez pas eu votre lendemain ! Vous avez été forts dans le combat, faibles dans le calcul, et les hommes d'état ont pu absorber ainsi les hommes d'action. (C'est vrai ! — Très bien !)

Où, il est temps d'améliorer cette condition éternellement désolée ! (Assentiment.)

Mais, Messieurs, comment se fait-il que cette œuvre soit encore à accomplir ? Comment se fait-il que, depuis tant d'années de luttes et de combats auxquels ils ont pris une si grande part, les ouvriers n'aient rien recueilli dans les bienfaits que nos révolutions ont réalisés ?

Il ne suffit pas de constater le mal, il faut remonter à la cause et chercher le remède.

Messieurs, la révolution française n'a pas été faite seulement au nom de la liberté ; elle a jeté dans le monde deux principes qu'elle a élevés à la hauteur de dogmes politiques, de vérités sociales : *l'égalité, la fraternité.* (Explosion de bravos.)

Liberté, égalité, fraternité ; voilà l'héritage que nous ont légué nos pères. Héritage magnifique qu'ils ont conquis par leur courage, scellé de leur sang ; car c'est le sort des grandes vérités d'être illustrées par la lutte, consacrées par le martyre.

Cet héritage, l'avons-nous accepté ou répudié ? Vos consciences, vos cœurs, vos intelligences me répondent : Oui, nous l'avons accepté. (Oui ! oui !)

Cependant, il est triste de le dire, après soixante ans écoulés, l'égalité est un mensonge, la fraternité une abstraction.

Ces vérités, on les honore, on ne les pratique pas ; on les célèbre aux grands anniversaires de nos révolutions, comme on chante aussi la *Marseillaise* (rires) ; mais le lendemain on les oublie. Je me trompe, on les repousse et le lendemain comme on les repoussait la veille ; on les repousse systématiquement. A cet égard, la guerre est ouvertement déclarée, la réaction évidente, audacieuse.

Nous avons donc à combattre encore. Eh bien ! êtes-vous prêts à le faire ? (Oui ! oui !)

Si vous êtes prêts, avant tout comptons, comptons avec nous-mêmes, et voyons quels sont nos droits.

L'égalité, la fraternité, sont-ce là des principes désormais conquis à notre société ? Que sont-ils devenus entre les mains des hommes qui ont pris le pouvoir, qui l'administrent ?

L'égalité ! C'est la charte de 1830 à la main que je veux constater, revendiquer ses droits.

La base de la politique moderne, c'est la souveraineté du peuple. Cette souveraineté, brillante comme le soleil, n'avait pas, certes, besoin d'être proclamée ; elle l'a été pourtant par la charte elle-même, apparemment afin que les aveugles voient, afin que les sourds entendent. (Très bien ! très bien !)

La nation est donc souveraine. C'est d'elle que tout émane ; c'est à elle que tout revient ; c'est en elle que tout se concentre ; c'est à cette source féconde que les forces épuisées viennent se retremper et se raffermir. En un mot, elle est l'origine et la raison de tous les pouvoirs. Je n'en excepte pas la royauté ni son apanage constitutionnel, l'hérédité. La royauté, en effet, ne sera forte que le jour où, s'appuyant sur elle, elle combatera toutes les résistances contre-révolutionnaires que l'étranger conseille et soutient, et que soutiennent et conseillent aussi, au dedans, des ambitions intelligentes et désordonnées. (Bravos.)

Il me resterait à me demander où est la nation ; on me permettra bien de ne pas la personnifier dans le ministre des affaires étrangères ou dans le ministre de l'intérieur.

Non, non, la nation n'est pas là. On s'est posé au dedans une politique de corruption ; elle n'est pas là non plus.

La nation vit et plane au-dessus de ces misères et de ces vertiges.

Le jour où, sous une politique ombrageuse, elle se lèvera devant l'étranger, elle se retrouvera noble et fière comme aux grandes époques de sa gloire.

Le jour où, sous une politique courageuse, elle se lèvera devant l'étranger, elle se retrouvera noble et fière comme aux grandes époques de sa gloire.

Le jour où, sous une politique honnête, elle renversera ce système de corruption qui, je le dis avec effroi, est devenu comme un élément de notre gouvernement représentatif, ce jour-là elle retrouvera sa vieille réputation de probité, de loyauté.

Où donc est la nation ? Elle n'est pas dans un homme, dans une chose ; la nation, c'est le peuple tout entier, le peuple souverain.

Et nous cherchons, à la lueur de ces idées, si l'égalité est dans la charte. Oui, elle y est grande, absolue. Dans la pratique on peut tempérer l'application, mais la politique sincère doit toujours avoir en vue le point de départ et le but.

Mais sortez des idées, voyez les faits.

Cette égalité, où est-elle ? Messieurs, il faut savoir dire la vérité hautement, le principe de l'égalité n'est qu'un mensonge ; la charte l'a proclamé, la charte est audacieusement violée. (Vive adhésion.) La conspiration contre l'égalité est flagrante. (C'est vrai !) Elle ne date pas d'hier, au reste. On a pu la comprendre sous l'Empire, ce despotisme voilé de gloire ; sous la Restauration, époque des chartes octroyées. On ne la comprend pas sous la charte de 1830, charte conquise par le peuple, et qui proclame, dans son préambule, le dogme de la souveraineté nationale.

Cependant cela est. Il s'est fait entre le ministère et les hommes du parti conservateur, je ne dirai pas un pacte, ce mot est trop élevé (rires d'approbation), un marché dont les intérêts démocratiques doivent faire les frais. (Applaudissements prolongés.)

A chacun sa part. Celle du parti conservateur est large et belle : retenir pour lui seul les droits politiques.

Ainsi, il espère constituer la bourgeoisie et lui donner ses honneurs, ses privilèges, sa noblesse.

Insensés ! ils marchent vers un avenir impossible, et pour l'atteindre ils foulent aux pieds un passé glorieux. (Bravo ! bravo !)

Où, glorieux en effet.

Car ils étaient grands, ces hommes d'autrefois, quand, luttant contre la féodalité, ils jetaient les fondements de ces municipalités puissantes, premiers foyers où s'est allumée la démocratie.

Alors aussi ils s'étaient alliés à la royauté ; mais cette alliance était vraiment sainte, car elle combattait pour la civilisation et pour le plus grand accomplissement des destinées humaines. (Approbation énergique.)

Ils étaient grands aussi, ces hommes du dix-huitième siècle, quand, précurseurs et martyrs d'une politique nouvelle, ils proclamaient en face du monde armé contre eux les droits imprescriptibles de l'homme et du citoyen. (Triple salve d'applaudissements.)

Ils étaient grands par l'esprit, grands par le cœur, grands par le dévouement, héroïque vertu qui seule peut enfanter l'égalité et la fraternité ! (Très bien ! très bien !)

Les pères sont morts, les fils se sont perdus dans leur orgueil... (Longue approbation.)

Infidèles gardiens des fruits de la conquête, ils veulent conserver pour eux seuls les richesses de tous. Ils ne savent pas qu'une vieille et honorable roture vaut mieux qu'une noblesse d'hier, usurpée et non conquise par la vertu... (Bravo ! bravo !)

Voilà, Messieurs, comment le principe d'égalité s'est perdu parmi nous. Voilà la première cause du mal que nous avons la ferme volonté de combattre. (Oui ! oui !)

Mais du moins les mêmes hommes nés du travail, enrichis par lui, grands par lui, tendent-ils la main aux travailleurs placés au-dessous d'eux ?

Non, non, ils luttent contre la fraternité comme ils luttent contre l'égalité. Partager la fortune, ne serait-ce pas aller au partage des droits politiques ? Or, les privilèges partagés ne sont plus des privilèges. Que deviendraient alors ces rêves de noblesse nouvelle que nous méprisons et qu'ils caressent ? (Rires d'approbation.)

Il y a au sein de notre société, si active, si industrieuse, si généreuse, une classe éternellement souffrante, classe nombreuse, intelligente et forte. Assurément à elle seule elle ne constitue pas la masse des travailleurs ; dans ce cercle il faut placer la science qui crée les théories, la pratique qui les applique, les capitaux, l'intelligence qui les coordonne, les adminis-

tre et les économise.

Mais la classe ouvrière, mais les bras qui exécutent ont bien aussi leur large part dans le travail industriel de la France.

Quelle est leur part dans les droits politiques ? Nulle ! (C'est vrai !)

Où, ils l'existent, au moins ?... C'est une force pourtant, c'est un élément social ; ils font partie de cette nation dont la souveraineté n'est plus un doute.

On s'en souvient quand il faut lutter contre l'étranger ou contre les gouvernements traités à leurs mandats. Le danger passé, on l'oublie, on s'arme, on se protège contre elle, on ne la protège pas. (Adhésion.)

Son calme est dans sa force. On en a peur, et au lieu de l'attirer par la confiance, on l'irrite par le soupçon. (Très bien !)

Dans les jours de grande misère, on ouvre des loteries pour elle, on danse pour elle. (Vive approbation.) On étouffe sa faim pour paralyser son désespoir. C'est bien ; mais songe-t-on que ces effets ont une cause ? et cette cause, cherche-t-on à la combattre ?

Il n'y a qu'un remède à ces maux, Messieurs, et ce remède c'est la réforme.

C'est pour cela que moi, au milieu de vous, homme du parti radical, je veux des réformes larges, étendues ; assez larges, assez étendues pour que nous puissions en finir avec les rêves insensés de l'aristocratie nouvelle. (Très bien ! très bien !)

Les réformes, c'est un pas vers l'égalité. Les conservateurs n'en veulent pas ; nous en voulons, nous, car, nouveaux parvenus aux droits politiques, nous voulons partager avec les travailleurs les droits que le travail nous a donnés. (Bravo ! bravo !)

C'est un pas vers la probité. La probité peut paraître à quelques hommes trop surannée. Nous ne pensons pas ainsi, et nous voulons que l'héritage de loyauté que nous avons reçu de nos pères ne se perde pas entre nos mains. (Approbation.)

Ah ! on a voulu que le pays s'éveille ! Il s'éveille enfin ! (Oui ! oui !)

On a voulu qu'il se levât ! Il se lève ! (Et prêt à agir !)

On a joué à la corruption... Tant mieux ! (Oui, nous la flétrirons !)

La vie sortira de la corruption comme sortent aujourd'hui de leurs cendres comprimées par les mains des despotes les vieux empires. (Adhésion.)

Fatigués de leurs luttes dans le champ de la civilisation, ils s'étaient endormis ; ils se relèvent et vont reprendre dans le cours des temps l'œuvre de civilisation qu'ils avaient commencée.

Les révolutions ne rétrogradent pas. La liberté, l'égalité, la fraternité sont sorties ardentes des révolutions ; elles ne périront pas. (Adhésion.)

Parce que le pays ne s'agitait pas, on a osé dire que le progrès n'entraîne pas dans le devoir du gouvernement.

Quoi ! le progrès n'est-il donc plus la loi, la première loi du gouvernement représentatif ? (Oui ! oui !) N'est-ce pas le devoir du gouvernement de le réaliser ? En ne le réalisant pas, ne trahit-il pas ce devoir, et le silence se justifierait-il par le silence d'un peuple trompé ? Etrange vertu que celle qui nie son initiative quand il s'agit de faire le bien ! (Applaudissements.)

Messieurs, cette solennité aura du retentissement ; félicitons-nous donc !

Que ce toast à l'amélioration du sort des travailleurs se résume dans un toast qui résume tout : *A la liberté ! à l'égalité ! à la fraternité !* (Explosion de bravos.)

Chronique.

Est-il vrai que le commissaire de police de la Croix-Roussie ait été réprimandé pour avoir montré quelque modération dans l'exercice de ses fonctions dans les derniers rassemblements ? Quoiqu'on nous l'ait affirmé, nous en doutons encore. Nous voulons bien croire également que c'est à tort qu'on répand le bruit que des reproches amers ont été faits à l'officier qui commandait dans la nuit du samedi au dimanche. S'il en était ainsi, nous ne plaindrions que les autorités que la passion aveuglerait à ce point de blâmer une conduite honorable à tous égards. Ces faits s'éclairciront.

M^{me} Ducrest, dont les amateurs de bonne musique apprécient le goût délicat et les pures traditions, part aujourd'hui pour Paris. M^{me} Ducrest va perfectionner dans ce voyage l'éducation musicale déjà si brillante de M^{lle} Ducrest, sa fille, par l'audition des maîtres les plus distingués de la capitale. Les élèves de M^{me} Ducrest n'auront à regretter que quelques semaines son absence ; elle sera de retour et reprendra ses leçons le 15 novembre prochain.

M. Gandry, d'Autun, ancien officier de cavalerie et célèbre horticulteur, a envoyé à M. le maire de cette ville une certaine quantité de graines d'épinard-monstre d'une qualité remarquable. Les feuilles de cette variété n'ont pas moins de 32 centimètres de largeur sur 29 de longueur.

Au marché de Saint-Laurent-lez-Mâcon de samedi dernier, il avait été amené 1,800 hectolitres de froment ; 1,149 seulement ont été vendus au prix moyen de 23 fr. 75 c. (8 c. de plus qu'au marché précédent).

Jeudi dernier, les nouveaux blés affluaient au marché de Pontarlier. Ils ont subi une baisse sensible sur la huitaine précédente, et cependant une bonne quantité est restée invendue. Chacun veut attendre après le battage, dans l'espérance ou plutôt dans la conviction où nous sommes que les prix des céréales doivent fléchir de beaucoup. Le beau temps qui est revenu, et qui contribuera puissamment à la bonté des semences, s'il tient quelques semaines, corroborera avec raison cette espérance.

On lit dans le *Sémaphore* de Marseille :

« Le duc d'Aumale est arrivé avant-hier soir à Marseille et est descendu à l'hôtel d'Orient. Le prince, qui s'était arrêté à Arles, est venu de cette ville, accompagné seulement de ses aides-de-camp, par le bateau du Rhône. Il n'a reçu dans la soirée que M. le préfet et M. le lieutenant-général.

« Hier, à dix heures, M. le duc d'Aumale a reçu les autorités civiles et militaires. Il est parti à une heure pour Toulon, où il va s'embarquer sur le *Labrador*, qui le transporterà à Alger.

« M. le comte Waleski, de retour de sa mission dans la Plata, est arrivé dans notre ville, où il est descendu à l'hôtel d'Orient. Ce diplomate a été reçu en audience particulière par le duc d'Aumale.

On lit dans le même journal :

« Hier les wagons du chemin de fer de Marseille à Avignon ont dû commencer à circuler sur la partie de la ligne entre Saint-Chamas et Tarascon. Des convois parcourront pendant quelques jours cette portion de ligne sans voyageurs ni marchandises, pour que les employés puissent bien s'entendre et se former au service qu'ils vont avoir à faire. Dans quelques jours il en sera fait autant depuis Rebutti, à la sortie du souterrain de la Nerthe, jusqu'à Tarascon. On ne doute pas maintenant que cette partie de la ligne ne soit livrée au public avant la fin de septembre. Un service d'omnibus sera établi pour le transport des voyageurs entre Marseille et Rebutti. Nous devons ajouter que les travaux à terminer sont poussés avec une telle activité que tout fait espérer que la ligne entière de Marseille à Tarascon pourra être livrée au public au mois de janvier prochain. Ainsi, Marseille sera bientôt en possession de la totalité du premier tronçon du chemin qui doit la relier à Lyon et à Paris. »

Un bien triste événement vient de jeter la consternation à Saint-Chamas. On sait qu'une manufacture royale de poudre est établie dans cette petite ville. Jeudi dernier, une forte explosion se fit entendre : c'était un des magasins qui sautait. Trois ouvriers ont été tués, et plusieurs personnes ont été blessées.

On ignore encore la cause de cette catastrophe et l'étendue de la perte.

La place de directeur de l'école primaire supérieure communale de Marseille étant vacante, les instituteurs qui voudraient se mettre sur

les rangs pour l'obtenir sont invités à adresser leur demande à M. le maire de cette ville. Les concurrents devront produire en même temps un brevet de capacité pour l'instruction primaire supérieure et un certificat de moralité délivré dans les formes prescrites par la loi du 28 juin 1833.

M. Bérage, conseiller à la cour royale d'Aix, vient d'être enlevé à sa famille et à ses amis, après une longue maladie. Ce magistrat était à peine âgé de 51 ans.

Spectacles du 4 octobre 1847.

GRAND-THÉÂTRE. — La Traite des Noirs, pièce maritime en cinq actes et six tableaux.
THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — 1^o Une Femme qui se jette par la fenêtre, vaudeville. — 2^o Séance de prestidigitation physique de M. Hermann (1^o et 2^e parties). — 3^o Pierre-le-Rouge, vaudeville. — 4^o Exercices de double vue et d'anti-magnétisme, par M. et Mme Hermann.

Tribunaux.

LES MARAUDEURS. — Les articles 1 et 2, titre VI, de la loi du 21 brumaire an V assujétissent à une sorte de pénalité infamante les militaires pris en flagrant délit de maraudage. Ils sont condamnés à faire le tour du quartier, portant les fruits qu'ils ont dérobés, et sur leur poitrine un large écriteau, sur lequel est écrit le mot *maraudeur*.

Cette pénalité est tombée en désuétude, et, lorsque semblable fait se présente, le conseil de guerre recourt, pour le punir, aux dispositions de la loi commune.

Deux maraudeurs ont comparu le 28 septembre devant le 2^e conseil de guerre de la 1^{re} division, présidé par M. le colonel Chambon, du 54^e régiment de ligne. Ces prévenus appartenaient au 50^e régiment de la même arme.

L'un, le nommé Lecorf, est allé prendre des pêches dans le clos d'un cultivateur, à Montreuil.

L'autre, le nommé Prim, les a recélées, et on en a trouvé 95 dans son sac de campement.

M. le capitaine Plé, rapporteur, a conclu contre les deux maraudeurs, l'un pour vol, l'autre pour recel, à l'application de l'article 401 du code pénal.

M. Cartelier, avocat, a présenté d'office la défense des deux maraudeurs. Le conseil, ayant égard aux circonstances atténuantes, a prononcé un mois d'emprisonnement contre chacun des prévenus.

DÉSERTION A L'ÉTRANGER. — Le même conseil, présidé par M. le colonel Ripert, commandant le 23^e régiment d'infanterie légère, a jugé dans la même séance un chasseur du 4^e régiment de la même arme, accusé de désertion à l'étranger.

Le nommé Laborde était jeune soldat de la classe de 1835 du département des Landes; il est resté insoumis jusqu'en 1837, époque à laquelle, après avoir été condamné à vingt-quatre heures d'emprisonnement par un conseil de guerre, il a été incorporé dans le 4^e léger.

Le service militaire ne lui plaisait pas, et l'occasion s'étant présentée pour lui de s'y soustraire par la désertion, il partit de Bayonne, où le régiment était en garnison en août 1838, et passa en Espagne, où il s'établit cuisinier dans une riche maison de la Biscaye.

Fatigué de tenir la casserole et la poêle, Laborde rentra en France, contracta à Perpignan un engagement dans la légion étrangère d'Afrique, sous le nom d'Ambroise Zacariacar, natif de Bilbao, et il partit pour cette nouvelle destination.

Son congé expiré, le déserteur du 4^e léger prit un emploi de garçon de café à Bone, puis il alla exercer le même métier à Philippeville, où enfin le désir de revoir la France et de sortir de l'état de gêne dans lequel il se trouvait l'a déterminé à se présenter à la gendarmerie, en Algérie.

En arrivant au dépôt du régiment, à Ruel, personne ne put le reconnaître; mais son identité est établie par des documents officiels qui ont été transmis de Philippeville à Paris.

Laborde a le teint fortement basané. On voit qu'il a ressenti l'ardeur d'un climat brûlant dans le cours de ses pérégrinations; il s'exprime dans un langage moitié français, moitié espagnol.

M. le président: Vous êtes parti de Bayonne pour aller en Espagne; combien y êtes-vous resté de temps avant de vous rendre en Afrique pour servir dans la légion étrangère?

L'accusé: Environ deux ans, mon colonel; j'ai demeuré d'abord à Saint-Sébastien, puis à Barcelonne, et ensuite à Bilbao. Je faisais la cuisine.

M. le président: Vous avez contracté un engagement pour la légion étrangère d'Afrique; vous vous êtes fait passer pour Espagnol.

L'accusé: Je m'ennuyais en Espagne, et je suis rentré en France; mais, dans la crainte d'être découvert, je me suis engagé à Perpignan pour la légion étrangère, et j'ai eu mon congé à Bone en 1845.

M. le président: Depuis l'époque de votre libération, pourquoi ne vous êtes-vous pas présenté plus tôt? Voilà quatre ans que vous avez votre congé.

L'accusé: Je ne pouvais pas m'y résoudre, mais je me suis résigné. La posit on malheureuse à laquelle j'étais réduit m'y a déterminé; je ne pouvais recevoir aucune communication de ma famille.

M. le capitaine Plé, de l'état-major, rapporteur, soutient l'accusation de désertion à l'étranger, fait qui est puni de dix ans de boulet par l'article 69 de l'arrêté du 19 vendémiaire an XII.

M. Cartelier, avocat nommé d'office, présente la défense. Il s'attache à démontrer que les services rendus par l'accusé pour la cause de la France dans la légion étrangère d'Afrique rachètent la faute qu'il a commise d'avoir passé à l'étranger. C'est donc le cas, dit-il, de reconnaître qu'il y a eu désertion à l'intérieur.

Cette thèse de droit est accueillie par le conseil à la majorité de cinq voix contre deux, et l'accusé, déclaré coupable de désertion à l'intérieur avec la circonstance aggravante d'avoir emporté en désertant des effets d'habillement fournis par l'Etat, est condamné à cinq ans de travaux publics par application de l'article 72 du même arrêté.

Nouvelles diverses.

On lit dans le *Moniteur* :
 « Par ordonnances royales rendues sur la proposition de M. le ministre de l'intérieur,
 M. Bailleux de Marizy, sous-préfet de Lectoure, a été nommé sous-préfet de Dieppe, en remplacement de M. Dubessey, appelé à la préfecture de l'Indre;
 M. Lébraly, sous-préfet de Boussac, a été nommé sous-préfet de Mauriac, en remplacement de M. Chauvy, nommé directeur des affaires civiles à Constantine;
 M. Souquière, attaché au ministère de l'intérieur, a été nommé sous-préfet de Boussac, en remplacement de M. Lébraly;
 M. Delmas, sous-préfet de La Châtre, a été nommé sous-préfet de Mécaux, en remplacement de M. Boselli, nommé directeur des affaires civiles à Alger;
 M. Larue, sous-préfet d'Épernay, a été nommé sous-préfet de Fontainebleau, en remplacement de M. Réal, appelé à la préfecture de l'Aude.»

— On écrit de Piégut (Dordogne) à l'*Echo de Vézère* qu'un banquet réformiste aura lieu dans cette localité le 5 octobre.

— Un journal a annoncé que les chambres devaient être convoquées pour le 6 décembre prochain. Cette question n'a pas encore été examinée au sein du cabinet, et nous croyons qu'il est plus vrai de dire que la session ne s'ouvrira, comme d'ordinaire, que dans les derniers jours de décembre.

— Le dernier tableau rectificatif des listes électorales pour le département de la Seine vient d'être publié. Il comprend 403 additions et 27 retranchements. Le nombre des électeurs est, cette année, de 17,891. Il était de 16,782 en 1846.

— Un suicide, constaté vendredi par l'autorité judiciaire, a causé une certaine sensation dans le quartier Vivienne. La femme du sieur Vidocq, ancien agent supérieur de la brigade de sûreté, atteinte d'une maladie grave, s'est donné volontairement la mort en buvant le contenu d'une fiole de laudanum qu'elle s'était procurée depuis plusieurs mois.

— L'affaire de la fabrication des bombes incendiaires sera appelée devant la police correctionnelle (chambre des vacations) aux audiences des 7, 8 et 9 de ce mois.

— On lit dans le *Courrier de la Moselle* :

« Dans la nuit de mardi à mercredi un commencement d'incendie s'est manifesté dans l'arsenal d'artillerie de Metz. Une sentinelle s'en est heureusement aperçue du haut du rempart, et il n'y a eu de brûlé, en définitive, qu'une partie d'un plancher. Le feu a pris dans l'atelier des tours; on n'en dit pas la cause précise. »

— Le *Journal des Débats*, dans sa rage contre le nom de Bonaparte, accusait M. de Canino d'être l'auteur d'une émeute à Bologne. Rien dans la correspondance d'Italie ne confirme cette accusation. La *Gazette d'Augsbourg* est plus franche que les *Débats* et se gêne moins : c'est le comte de Fiquelmont, ministre d'Autriche, qui a demandé le renvoi du prince de Canino et l'a obtenu. Trois commissaires se sont rendus chez M. de Canino et lui ont remis ses passeports. Le prince leur aurait dit qu'il s'attendait à ce qui lui arrivait, mais qu'avant de partir il leur laisserait un souvenir, et alors il leur aurait remis une cocarde pontificale. Quant au fait en lui-même, voici à quoi il se réduit. La correspondance de l'*Alba* affirme que M. de Canino a prononcé un discours purement scientifique, sans aucune allusion à l'Autriche, mais avec des louanges à Pie IX.

Le nom du pape fut salué dans le congrès d'applaudissements prolongés. On conçoit la haine de l'Autriche. Le lendemain un commissaire de police se présenta en invitant le prince à sortir immédiatement du territoire autrichien. Le capitaine Masi et M. de Canino montèrent en voiture et furent escortés jusqu'à la frontière des Etats de l'Eglise.

— L'amiral Bandjera, le père des deux officiers de la marine, Emilio et Attilio, exécutés à Cosenza en 1844, vient de mourir à Mestre, près de Venise.

— On écrit de Hambourg, 20 septembre :

« On a annoncé dans le temps qu'à la suite de l'arrestation d'un graveur, on avait découvert ici une fabrique de faux billets de banque. Des recherches ultérieures ont amené de nouvelles arrestations à Berlin, Leipzig, Königsberg, Londres et Paris, qui ont eu de remarquables résultats. Les complices arrêtés à Paris étaient plusieurs israélites sur lesquels on a trouvé une correspondance relative à la fabrication de ces faux billets. L'assassinat du neveu d'un changeur de Paris se rattache à cette affaire. »

— Ou écrit de Colmar au *Courrier du Bas-Rhin* :

« Le congrès viticole de France a eu dimanche dernier sa séance d'installation. A onze heures, les membres qui le composent (tous n'étant pas encore arrivés, le congrès se compose d'environ 70 adhérents) se sont réunis à l'Hôtel-de-Ville, d'où ils se sont rendus à la salle des actes du collège. Cette salle était garnie de pommes, de poires et de raisins de variétés excessivement nombreuses. Une collection considérable de bouteilles renfermant du vin de notre vignoble figurait sur les tréteaux de l'exposition pour être soumis à la dégustation du congrès. Après une allocution très convenable de M. Chappuis, maire de Colmar, président provisoire du congrès, l'assemblée a procédé à la formation des trois sections dont se compose le congrès, sous les titres de *viticulture*, *œnologie* et *pomologie*, ainsi qu'à l'élection du bureau et des présidents et secrétaires des sections. Le bureau se compose de MM. Puvis, président; de Salomon et Chappuis, vice-présidents. Ont été nommés, section de viticulture : MM. Puvis, président; Jacques Beisser, vice-président; Jœnger et Kepelin, secrétaires; œnologie : MM. L. Leclerc, président; de Hœhn, vice-président; Ch.-F. Meyer, secrétaire; pomologie : Kirschleger, président; Deubel et Ohl, secrétaires.

» Les travaux de ces sections ont été arrêtés comme il suit : pomologie, séances de huit heures du matin à dix heures; œnologie, de dix heures à midi; viticulture, de deux heures à cinq heures. Une commission de neuf membres a ensuite été nommée pour procéder à la dégustation des vins. Enfin, le congrès a fixé à mardi son excursion dans les vignobles de Ribeauvillé, Riquevillier et Hunawir.

» La corporation des vignerons de Colmar fait de grands préparatifs pour leur fête, qui aura lieu mercredi prochain. Un office divin sera célébré le matin à la cathédrale, qui sera ornée avec beaucoup de soin; une exposition de fruits et de légumes aura lieu au Manège, où se tiendra la distribution des primes, et le soir il y aura un banquet et un bal. »

— On écrit de Belfort au *Courrier du Bas-Rhin* :

« Les comptables de l'hôpital militaire de notre ville arrêtés sous la prévention de malversations dans le manègement des substances alimentaires de cet établissement ont été transférés à Strasbourg pour rendre compte de leur gestion devant le conseil de guerre. »

— Voici les mouvements de troupes qui auront lieu cette automne dans la 1^{re} division militaire :

Parmi les régiments qui sont à Paris, le 37^e de ligne se rendra à Phalsbourg, le 72^e de ligne se rendra à Saintes, le 9^e léger se rendra à Caen, le 25^e léger se rendra à Dijon, le 4^e lanciers se rendra à Schelestadt, le 8^e hussards se rendra à Moulins.

Le 4^e bataillon de chasseurs d'Orléans quittera Vincennes pour se rendre à Grenoble. Le 4^e dragons quittera Versailles pour se rendre à Valenciennes. Le 7^e dragons quittera Versailles pour se rendre à Cambrai. Le 1^{er} hussards quittera Fontainebleau pour se rendre à Verdun. Le 3^e chasseurs quittera Compiègne pour se rendre à Limoges.

Ces régiments seront remplacés à Paris par les 45^e et 69^e de ligne, 5^e et 7^e légers, 8^e dragons et 13^e chasseurs, venant de Compiègne; 2^e et 6^e cuirassiers, venant l'un de Sedan et l'autre de Compiègne.

Le 13^e chasseurs sera remplacé à Beauvais par le 2^e dragons; le 4^e hussards à Fontainebleau, par le 11^e dragons; le 3^e chasseurs à Compiègne, par le 6^e; le 4^e bataillon de chasseurs d'Orléans à Vincennes, par le 6^e, qui rentre d'Afrique; et le 13^e de ligne viendra à Montrouge.

— Les mutations suivantes viennent d'avoir lieu dans l'intendance militaire :

M. Lonclas, sous-intendant militaire de première classe, rentre de la division d'Oran, pour être employé à Evreux, en remplacement de M. Boys, décédé. M. Dubut, adjoint de deuxième classe, actuellement au camp de Compiègne, est désigné pour être employé dans la division d'Oran. M. Deshorties, sous-intendant de première classe, quitte Bourbon-Vendée pour Vernon. M. Bernard, adjoint de première classe, quitte Montauban pour Bourbon-Vendée. M. Amade, sous-intendant de deuxième classe, quitte Auch pour Montauban. M. Le Caruyer de Beauvais, sous-intendant de deuxième classe, quitte Dijon pour Auch. M. Heina, adjoint de première classe, quitte Briançon pour Dijon. M. Charlot, adjoint de première classe à Toulouse, va à Briançon. M. Heuillet, adjoint de deuxième classe, va à Toulouse. M. Humann,

adjoint de deuxième classe à Strasbourg, va à Bordeaux. M. Cayol, adjoint de deuxième classe, va à Strasbourg. M. Laurent, adjoint de deuxième classe, va à Dijon.

Nouvelles Étrangères.

SUISSE.

BERNE. — L'assemblée électorale de la cathédrale, à Berne, s'est réunie le 27 septembre pour nommer un député au grand-conseil en remplacement de M. Bitzins, ex-juge d'appel, démissionnaire. Le candidat libéral, M. Th. de Hallwyl, a été nommé au premier tour par 301 voix sur 379 votants. Malheureusement l'élu n'a pas accepté sa nomination.

ZURICH. — Le président du conseil de police a annoncé au conseil exécutif qu'en suite de rapports tant oraux qu'écrits qui lui sont parvenus de différents points du canton, plusieurs ecclésiastiques, entre autres les pasteurs Ziegler à Pflöfikon, Hug à Witzikon, Hanhardt à Seen, Ziegler à Winterthur, ont fait entrer la politique pour une large part dans leurs sermons du jeune, inquiétant ainsi les esprits. Là-dessus, le conseil exécutif a décidé : 1^o d'aviser le conseil ecclésiastique de ces faits, en lui exprimant l'espoir qu'il se fasse remettre les sermons de ces pasteurs et qu'il procède contre eux suivant les circonstances; 2^o d'envoyer, par l'intermédiaire des préfets, une circulaire à tous les pasteurs du canton pour leur défendre de porter la politique en chaire d'une manière ou de l'autre, ou d'abuser de la chaire pour agiter le pays contre les décisions du grand-conseil et du gouvernement; 3^o de renvoyer les contrevenants devant les tribunaux.

Le conseil exécutif a décidé, de plus, de porter plainte contre la *Gazette fédérale* pour excitation à la révolte ou à la résistance aux ordres de l'autorité et pour diffamation envers le grand-conseil.

SAINT-GALL. — Le bruit court que les conservateurs veulent tenter un coup de main lors de la session du grand-conseil et chercher à renverser le gouvernement.

APPENZEL. — Le grand-conseil des Rhodes-Extérieures a dû se réunir le 30 septembre pour compléter ses instructions concernant le Sonderbund. On lui a proposé en première ligne les moyens amiables, puis l'emploi des armes.

THURGOVIE. — Le gouvernement déploie tous ses efforts pour pouvoir remplir ses devoirs fédéraux, dans le cas d'un conflit de la confédération avec le Sonderbund. Il se met en mesure de mettre à la disposition de la diète cinq bataillons d'infanterie, trois compagnies de carabiniers et une compagnie d'artillerie avec le train. De plus, on organise la seconde section de la landwehr. Pour les préparatifs nécessaires, le petit conseil a déjà dépensé de son chef une somme d'environ 7,000 florins, et il demandera un crédit de près de 13,000 florins au grand conseil, qui est convoqué pour le 6 courant. La sortie du canton est maintenant interdite aux soldats du contingent et de la première landwehr.

Les opinions des libéraux sont divisées sur la manière de traiter la question des jésuites. Les uns veulent qu'à l'exemple de Zurich la députation reçoive des pleins pouvoirs quant aux mesures d'exécution; les autres pensent que, sans pleins pouvoirs, la question sera vidée de fait lors de l'expédition contre le Sonderbund. Cette différence d'opinion tient ainsi plus à la forme qu'au fond.

Le meilleur esprit se manifeste jusqu'ici chez les troupes qui sont exercées depuis le 12 septembre dans les trois arrondissements du canton; les démonstrations de la Suisse intérieure sont loin d'intimider les Thurgoviens.

SCHAFFHOUSE. — Le grand conseil a dû se réunir le 30 septembre. Le résultat de ses délibérations n'est pas douteux; il sera favorable à une prompt solution des questions fédérales.

RUSSIE.

On écrit de Saint-Petersbourg, 11 septembre :

« Il n'est plus question du voyage de l'empereur, et, eu égard au choléra, il est probable qu'il n'aura pas lieu. Du 16 octobre 1846 au 14 juin 1847, le choléra a frappé, dans le Caucase, 17,055 personnes, dont 6,318 sont mortes. Le 25 juillet, le choléra est arrivé à son plus haut degré d'intensité dans Astrakan. La maladie a fait plus de ravages dans les quartiers humides. Les hommes ont été attaqués avec une force cinq fois plus grande que les femmes. Les Russes l'ont été plus que les musulmans et les Kalmouks. Cela tient à ce que les musulmans sont plus sobres que les Russes, et à ce que les Kalmouks, étant un peuple nomade, vivent en plein air. »

Bourse de Paris du 2 octobre 1847.

Les fonds anglais étant arrivés en baisse de 1/4 0/0, le 5 0/0 a été fait, avant l'ouverture, à 75 60 et 75 80 pour fin octobre, et il a ouvert au parquet à 75 55. Il a fléchi tout de suite, et en peu de temps il est tombé à 75 15. Il est ensuite resté stationnaire jusqu'à la clôture, qui s'est faite à 75 25 au parquet et à 75 27 1/2 dans la coulisse.

En liquidation, le 5 0/0 a ouvert à 75 55; il est tombé à 75f., et il a fermé à 75 05.

Suivant les bruits qui ont couru, les fonds anglais d'hier seraient arrivés avec une nouvelle et plus forte baisse. On annonce aussi une élévation du taux de l'escompte de la Banque de Londres. Ces nouvelles ont fortement influé sur le mouvement de ce jour. Affaires très animées.

		CHEMINS DE FER.	
Trois pour cent	75 20	Saint-Germain	740 »
Quatre pour cent	» »	Versailles (rive droite)	260 »
Quatre et demi pour cent	405 »	Versailles (rive gauche)	462 50
Cinq pour cent	114 15	Paris à Orléans	1131 25
Emprunt de 1844	» »	Paris à Rouen	900 »
Trois pour cent belge	» »	Rouen au Havre	525 »
Quatre 1/2 p. cent belge	91 1/4	Avignon à Marseille	» »
Cinq pour cent belge	100 5/8	Strasbourg à Bâle	137 50
Récépissés Rothschild	99 »	Orléans à Vierzon	» »
Cinq pour cent romain	96 1/4	Orléans à Bordeaux	445 »
Trois pour cent espagnol	» »	Chemin du Nord	510 »
Banque de France	5200 »	Paris à Strasbourg	582 50
Banque belge	» »	Tours à Nantes	535 »
Caisse Lafitte	1145 »	Paris à Lyon	575 25
Comptoir Gannon	4000 »	Lyon à Avignon	» »
Obligations de Paris	» »		

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 4 octobre.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQUID. COUR.		LIQ. PROCH.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Paris à Orléans	»	»	»	»	1145	1148 75
prime d. 10	»	»	»	»	1163	»
Paris à Rouen	»	»	»	»	892 50	896 25
prime d. 10	»	»	»	»	905	»
Avignon à Marseille	»	»	»	»	510	515
prime d. 10	»	»	»	»	522 50	522 50
Orléans à Vierzon	»	»	»	»	527 50	526 25
prime d. 10	»	»	»	»	531 25	»
Chemin du Nord	»	»	»	»	512 50	514 25
prime d. 10	»	»	»	»	516 25	»
Paris à Lyon	»	»	»	»	574 25	572 50
prime d. 10	»	»	»	»	»	»
Mines de la Loire	»	»	»	»	518	516 25
prim. de 10	»	»	»	»	522 50	522 50

MICROSCOPE SOLAIRE grossissant 92,000,000 de fois les objets. **M. Coulombier**, dont les expériences attirent chaque jour un grand nombre de spectateurs, a l'honneur de prévenir le public qu'il n'a plus que peu de jours à rester à Lyon. Satisfait de l'accueil qui lui a été fait, il en témoigne ici sa reconnaissance, et invite ceux qui ne connaissent pas ce genre de spectacle à se hâter de profiter de cette occasion pour assister à ces scènes mystérieuses restées inconnues jusqu'au dix-huitième siècle.

Cours Bourbon, de neuf à trois heures.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que *rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrhumements*, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la **PÂTE DE GEORGÉ**, pharmacien d'Epinal (Vosges). Elle se vend moitié moins que les autres, par boîtes de 1 fr. 25 c. et de 65 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez **MM. LARDET**, place de la Préfecture; **VERNET**, place des Terreaux, 15, et à la pharmacie des Célestins; **Saint-Etienne**, **GARNIER-MARTINET**, pharmacien, place de Foy, 4; **Chalon-sur-Saône**,

FOUCHIER-MOSSEL, Grande-Rue, Mâcon, **FAIVRE**, confiseur, Grande-Rue, 36, et Genève (Suisse), **ROUZIER**.
M. Geonot a obtenu deux médailles d'or et d'argent pour la supériorité de la Pâte pectorale.

LA PÂTE PHOSPHORÉE pour détruire les rats, taupes et cafards, se trouve, avec l'Essence phosphorée contre les punaises, les fourmis et leurs œufs, chez **LARDET**, pharmacien-drogiste, place de la Préfecture, n° 16, à Lyon.

AUX QUATRE NATIONS.

Quai Saint-Antoine, n° 27, à côté l'allée Marchande.



MAISON SPECIALE D'HABILLEMENTS D'HOMME.

OUVERTURE DU NOUVEAU MAGASIN D'HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS LE LUNDI 4 OCTOBRE COURANT.

Cet établissement sera le seul qui aura compris ce qui convient aux acheteurs, c'est-à-dire que le propriétaire est parvenu à réunir le bon, le solide, le beau et le bon marché. Venez vous en convaincre le jour de l'ouverture. — Des coupeurs de premier ordre sont attachés à ce nouvel établissement. En vingt-quatre heures on confectionnera un habillement complet. Grand choix de draperie et articles de haute nouveauté en pièces. (1094)

Etude de **M^e Bros**, avoué, rue de la Préfecture, 3.
LE SAMEDI 16 OCTOBRE 1847, A MIDI,
En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon,
PALAIS DE JUSTICE, PLACE DE ROANNE,

ADJUDICATION D'UNE MAISON

Sise à Lyon, côte des Carmélites, 29,
Licitée entre les cohéritiers Chambry.
La vente aura lieu en deux lots, sauf enchère générale.
Loyers du premier lot, composé du corps de logis au nord..... 2,550 f.
Loyers du deuxième lot, corps de logis au midi..... 1,430

Total..... 3,680 f.
Mise à prix du premier lot... 22,000 f.
Mise à prix du deuxième lot... 9,000

Total..... 31,000 f.
S'adresser, pour de plus amples renseignements, audit **M^e Bros**, avoué poursuivant, ou à **M^e Vignat**, avoué colicitant, demeurant quai de l'Archevêché. (4337)

Etude de **M^e Chatelet**, huissier à Lyon, petite rue Mercière, n° 13.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.
Le mercredi six octobre 1847, à dix heures du matin, sur la place Sathonay, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de divers objets mobiliers saisis, tels que garde-robe, commode, table, chaises, poêle à four, tableaux, linge de lit et de table, batterie de cuisine, etc. (2437)

A VENDRE Meubles et agencements de magasin, trois bureaux, quatre banques, buffets et rayonnages. — S'adresser rue du Commerce, 1, au concierge. (1097)

A VENDRE,
EN UN OU PLUSIEURS LOTS.
1° Un atelier pour le moulage des soies, jouissant de deux prises d'eau, l'une au-dessus de l'autre, la première de dix mètres de chute, la seconde de six mètres, avec une roue de pêche d'un mètre soixante et quinze centimètres; pouvant correspondre avec Lyon, dont il n'est pas éloigné, ou par le chemin de fer, et avec Saint-Etienne par les routes de Bourg-Argental et de Saint-Chamond.
Cette usine est susceptible d'agrandissement et propre à tout autre genre d'industrie, tel que filature, métiers à bras ou par eau, etc., etc. Il y a de vastes logements, avec hangar, écurie, grenier à foin.
Les ouvrières y sont abondantes et à des prix modérés.
2° Une Propriété composée de deux jardins, prés, terres, vignes, bois taillis, complantée d'arbres fruitiers et de cinq à six cents mûriers.
On donnera toutes facultés pour le paiement.
S'adresser à **M. C. GÉRY**, négociant, rue des Quatre-Chapeaux, 12. (1099)

CAFÉ-CABARET à vendre actuellement pour cause de maladie. — S'adresser, pour les renseignements, chez **M. Mothier**, marchand de charbons, rue des Fossés, 18, à la Croix-Rousse. (1025)

IL A ÉTÉ PERDU samedi dans la journée, plusieurs papiers constatant les états de service de **M. Tillon-Benoît**, et une lettre du directeur de la régie de Saint-Etienne. La personne qui les trouvera est priée de les apporter chez **M. Bernillon**, rue de l'Archevêché, n° 2. (1101)

IL A ÉTÉ PERDU samedi dernier une **Chienne noire**, taille d'environ cinquante centimètres, ayant les pattes palmées, le museau noir. On est prié de la ramener à la Jolivet, quai de Serin, 54.
Il y aura récompense. (1103)

IL A ÉTÉ PERDU hier dans l'après-midi une clef de montre avec un cachet et un bout de chaîne en or. Il y aura récompense pour la personne qui la rendra à **M. Pupunat**, rue Bouteille, 9. (1104)

Librairie scientifique et médicale de **CHARLES SAVY** jeune, place Louis-le-Grand, 14.

NOUVELLE PUBLICATION.

LEÇONS DE BOTANIQUE ÉLÉMENTAIRE,

PAR **H. J. A. RODET**,
Professeur à l'École royale vétérinaire de Toulouse, membre de la Société royale de Médecine de la même ville, etc.
Un volume in-8°. — Lyon, 1847. — Prix : 6 fr. (7943)

MAGNÉSIE ANGLAISE VÉRITABLE.

2 fr. 50 c. le flacon. — Absorbe les aigreurs et facilite les fonctions digestives de l'estomac. — Dépôt à Lyon, à la pharmacie LAROCHE, 10, rue Saint-Polycarpe. (7433-8203)

SIROP ET PASTILLES DE THRIDACE

OU SUC PUR DE LAITUE,

Préparés par **PAUL GAGÉ**, pharm., rue Grenelle-Saint-Germain, 13, à Paris.
Les préparations de **THRIDACE**, de **M. PAUL GAGÉ**, ont été proclamées par l'Académie royale de Médecine de Paris et par le Collège de Santé britannique comme les **CALMANTS** les plus puissants qu'on doit employer dans les *Rhumes, Toux, Catarrhes, Insomnies*, etc. Elles procurent un sommeil délicieux, des rêves agréables, et n'ont jamais les dangers de l'OPIMUM. (7644)
DÉPÔTS à Lyon, aux pharmacies Vernet, André et Lardet, et chez tous les pharmaciens du département.

MALADIES SECRÈTES.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure, dont il détruit totalement les traces, spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gale, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgements des glandes, des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents et invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez **COURTOIS**, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque, à Lyon.
A Grenoble, chez **M. Déchenaux père**, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez **M. Charpentier père**, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez **M. Monestier**, épicière, rue Royale, 1. — A Villefranche, chez **M. Rozet**, confiseur. — A Genève, chez **M. Buvelot**, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez **M. Marrel**, quincaillier, grande rue Pallou. (5758)

BAINS RUSSES.

Grande rue Sainte-Catherine, 2, au 1^{er}.

Bains de vapeur par encaissement, douches ascendantes et descendantes, baignoires en bois pour Baréges et sels minéraux, bains de siège aux aromates et à l'eau courante, bains ordinaires et à domicile. — Il y a un pédicure attaché à l'établissement. (1027)

CAPSULES AU COPAHU,

à l'huile de ricin, de foie de morue, à la térébenthine, au cubèbe, au sulfate de quinine, etc.

Les Capsules **THEVENOT** se trouvent à LYON dans toutes les bonnes pharmacies.
Ces CAPSULES, pouvant contenir toute espèce de médicaments, même l'éther, offrent des avantages marqués sur tous les produits de ce genre. — Prix : 1 f. 50 c. et 3 f. la boîte. (3702)

AVIS. Hier dimanche, dans la soirée, il a été perdu, dans le trajet de la rue Saint-Dominique à l'allée de l'Argue, un **Volle en dentelle noire**, à grands dessins. La personne qui l'aurait trouvé est priée de le rapporter à **M. Perrin**, limonadier, place des Terreaux. Il y aura récompense. (1103)

AVIS. On demande un ou deux jeunes gens. — Statuettes bronze et ivoire, médailles, camées, pierres gravées, minéraux, oiseaux, yeux d'émail, coquilles, insectes, papillons, livres, gravures, etc., etc., à vendre, passage de l'Hôtel-Dieu, 33. (1098)

GUÉRISON RADICALE

Des maladies secrètes, des dartres, gales, écoulements nouveaux ou anciens, et toute acréte ou vice du sang. — S'adresser à la pharmacie de **PHILIPPE QUET**, rue de la Préfecture, 5, à Lyon. (3781)

L'IRROÉ, poudre purgative et fébrifuge de **MM. Monier des Taillades** frères aînés, docteurs en médecine, rue Calade, n° 88, à Avignon.

Ce médicament, dont la vente est autorisée par le gouvernement, est connu depuis plus d'un siècle, et son efficacité a été constatée par de nombreux succès.

Par suite de changement de domicile, le dépôt général de ce médicament vient d'être transféré chez **M. Hippolyte Monier des Taillades**, docteur-médecin, rue Petit-David, n° 4, à Lyon. (2418)

AUX PROPRIÉTAIRES RURAUX ET FERMIERS.

La Compagnie générale des Engrais Lyonnais fait savoir au public qu'elle est dès ce moment en mesure de satisfaire aux demandes qui lui seront faites de ses produits. — **Vingt-cinq hectolitres par hectare suffisent pour une bonne fumure.** — Prix : 5 f. l'hectolitre pesant 75 à 80 kilogrammes.

S'adresser aux bureaux de la Compagnie, port des Cordeliers, n° 59, ou à la fabrique située à Villeurbanne. (2413)

AVIS. On demande à emprunter 25,000 fr. avec hypothèque à 5 0/0. Le prêteur aura la faculté de passer quatre mois de la belle saison, nourri et logé aux frais du demandeur. Le demandeur prendra cette somme en viager, si on le désire.

S'adresser poste restante à **L. A. M.** (1088)

POMMADE DU BARON DUPUYTREN

COMPOSÉE PAR **MALLARD**, PHARMACIEN À PARIS.
Cet agréable cosmétique, par ses propriétés toniques, arrête promptement la **CHUTE DE LA CHEVELURE**, la fait recroître et en prévient la décoloration. — Le pot : 2 fr. 50 c.
Dépôts à Lyon, chez **MM. Vernet**, pharmacien, place des Terreaux, et **André**, pharmacie des Célestins; à Grenoble, chez **M. Col**, place Saint-André, 2. (7429-8215)

POUR ASSOCIATION.

On disposerait de 10, 20, 30 à 50,000 fr. pour un commerce industriel en pleine activité, offrant bénéfices et garantie complète.

S'adresser à **M. Verset**, rue Bât-d'Argent, 12, chargé de la vente de plusieurs établissements lucratifs. (1102)

NOUVELLES

Messageries de l'Ardèche,

DE LYON A AUBENAS, en 14 heures.

SERVICE JOURNALIER.

Les bureaux sont à Lyon, chez **MM. L. Breittmayer aîné et C^e**, et à la Compagnie générale des bateaux à vapeur, place de la Charité. (2417)

MESSAGERIES ROYALES,

Place des Terreaux, 7.

Le public est informé que depuis le 1^{er} octobre les Messageries Royales ont établi un service d'omnibus pour voyageurs et bagages entre leur bureau de la place des Terreaux et la gare du chemin de fer de Saint-Etienne (Perrache).

Départ de la place des Terreaux, tous les jours, à onze heures et demie précises du matin, en correspondance avec le convoi de midi vingt-cinq minutes. (2423)

SIROP ET PÂTE PECTORALE D'ESCARGOTS

PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI.

Les enrhumements, la grippe, l'asthme, les rhumes, la coqueluche, les catarrhes, les irritations de la gorge et de la poitrine sont toujours guéris par l'usage du **Sirop** et de la **Pâte d'Escargots**.

Prix : 2 f. la bouteille et 1 f. 50 c. la boîte avec l'instruction, chez **Malignon**, pharmacien, grande rue Mercière, 11. (7182)

VERNIS DU VOLCAN.

Le sieur **Fesch**, ferblantier-lampiste à Vaise-les-Lyon, rue Royale, n° 22, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'inventer un vernis noir brillant pour colonnes de poêles et tuyaux de fourneaux en faïence. Ce vernis résiste aux plus forts degrés de chaleur et préserve de la rouille.

MM. les cafetiers et restaurateurs de Lyon qui désireront faire vernir les colonnes de leurs poêles sont priés de s'adresser, pour les commandes, chez **M. Eroerle Pissavy**, potier d'étain, rue Grenette, n° 9. (1082)

MALADIES DES VOIES URINAIRES

ET DES ORGANES DE LA GÉNÉRATION.

M. le docteur GAS traite exclusivement les maladies de voies urinaires et des organes de la génération, lithotritie (broiement de la pierre dans la vessie), rétrécissement du canal de l'urèthre, rétention et incontinence d'urine, maladies vénériennes, etc. — **M. le docteur Gas** demeure place Bellecour, 8. (3990)

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs, goutte, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Par le **Sirop dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné**,
Extrait du **CODIX MEDICAMENTARIUS**, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.
Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

PRIX : 5 FRANCS LE FLACON.
S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE **Rue Palais-Grillet, 23.**

LYON. — IMPRIMERIE BOURSY FILS. Rue Poulallerie, 19.